

Déclaration de naissance

Je prépare ma retraite

Mis à jour le 02 septembre 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Je veux prendre ma retraite au bon moment. À cet effet, je me renseigne sur les différentes situations de départ en retraite qui s'offrent à moi. Puis je choisis la date approximative à laquelle je vais demander la liquidation de ma retraite.

▣ SITUATION 1 : SALARIÉ DU PRIVÉ

Me renseigner sur les conditions de départ

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel je peux partir en retraite (particuliers).

Je regarde les possibilités de départ anticipé :

- Pour carrière longues (particuliers), lorsque j'ai commencé à travailler jeune.
- Si je suis atteint d'une incapacité permanente (particuliers) d'au moins **50** %.
- Si j'exerce un métier pénible (particuliers) (j'ai un compte personnel de prévention de la pénibilité ou je suis atteint d'une incapacité permanente d'au moins 10% d'origine professionnelle).

Je m'informe sur les conditions pour bénéficier :

- d'une pension de retraite de base à taux plein (particuliers),
- d'une retraite complémentaire (particuliers).

Je consulte les possibilités de rachat de mes années d'études (particuliers).

Estimer mes droits à pension

Je me procure un relevé de situation individuelle récent, par internet (particuliers) ou par courrier adressé à ma caisse de retraite.

En cas d'oublis ou d'erreurs, j'en demande la rectification.

Muni du relevé de situation individuelle, j'estime le montant de ma ou mes pensions, (particuliers) selon mon âge de départ en retraite effectif.

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : si j'ai effectué des services militaires, je dois demander une attestation des services accomplis (particuliers) pour les faire prendre en compte dans le calcul de mes droits.

Faire ma demande de retraite

4 à 6 mois avant ma date de départ souhaitée, j'effectue mes démarches de demande de départ à la retraite (particuliers).

Demander le versement de mes plans d'épargne retraite

Si je dispose de plans d'épargne retraite, je demande la délivrance des fonds de :

- mon plan d'épargne retraite populaire (Perp) (particuliers)
- mon plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) (particuliers).

Informé, si nécessaire, ma caisse de retraite d'un cumul

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle, salariée ou non, je m'informe sur les conditions de cumul (particuliers) de ma pension avec des revenus d'activités.

▣ SITUATION 2 : FONCTIONNAIRE

Me renseigner sur les conditions de départ

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel je peux partir en retraite (particuliers).

Je regarde les possibilités de départ anticipé :

-

Pour carrière longues (particuliers), lorsque j'ai commencé à travailler jeune.

- Si je suis atteint d'une incapacité permanente (particuliers) d'au moins **50 %**.
- Si je suis définitivement inapte (particuliers) à l'exercice de mes fonctions (invalidité).
- Si je suis parent d'un enfant atteint d'une invalidité (particuliers) d'au moins 80 %.
- Si je suis fonctionnaire d'État et si j'ai une infirmité ou une maladie incurable (particuliers) rendant l'exercice de toute profession impossible.
- Si je suis fonctionnaire d'État et si mon époux(se) ou partenaire de Pacs a une infirmité ou maladie incurable (particuliers) rendant l'exercice de toute profession impossible.

Je m'informe sur les conditions pour bénéficier :

- d'une pension de retraite de base à taux plein (particuliers),
- d'une retraite complémentaire (particuliers).

Je consulte les possibilités de rachat de mes années d'études (particuliers).

Estimer mes droits à pension

Je me procure un relevé de situation individuelle récent, par internet (particuliers) ou par courrier adressé à ma caisse de retraite.

En cas d'oublis ou d'erreurs, j'en demande la rectification.

Muni du relevé de situation individuelle, j'estime le montant de ma ou mes pensions, (particuliers) selon mon âge de départ en retraite effectif.

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : si j'ai effectué des services militaires, je dois demander une attestation des services accomplis (particuliers) pour les faire prendre en compte dans le calcul de mes droits.

Faire ma demande de retraite

Au moins 6 mois avant ma date de départ souhaitée, je contacte la direction des ressources humaines de mon administration (particuliers). C'est elle qui constituera les dossiers de demande de retraite de base et complémentaire.

Image not found

À noter http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/note.jpg

À noter : si je suis fonctionnaire d'État, je peux m'adresser à mon service de gestion du personnel en lui communiquant une déclaration préalable (particuliers).

Demander le versement de mes plans d'épargne retraite

Si je dispose de plans d'épargne retraite, je demande la délivrance des fonds de mon plan d'épargne retraite populaire (Perp) (particuliers).

Informé, si nécessaire, ma caisse de retraite d'un cumul

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle, salariée ou non, je m'informe sur les conditions de cumul (particuliers) de ma pension avec des revenus d'activités.

■ SITUATION 3 : AGENT PUBLIC CONTRACTUEL

Me renseigner sur les conditions de départ

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel je peux partir en retraite (particuliers).

Je regarde les possibilités de départ anticipé :

- Pour carrière longues (particuliers), lorsque j'ai commencé à travailler jeune.
- Si je suis atteint d'une incapacité permanente (particuliers) d'au moins **50 %**.

Je m'informe sur les conditions pour bénéficier :

- d'une pension de retraite de base à taux plein (particuliers),
- d'une retraite complémentaire (particuliers).

Je consulte les possibilités de rachat de mes années d'études (particuliers).

Estimer mes droits à pension

Je me procure un relevé de situation individuelle récent, par internet (particuliers) ou par courrier adressé à ma caisse de retraite.

En cas d'oublis ou d'erreurs, j'en demande la rectification.

Muni du relevé de situation individuelle, j'estime le montant de ma ou mes pensions, (particuliers) selon mon âge de départ en retraite effectif.

Image not found

A savoir
http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : si j'ai effectué des services militaires, je dois demander une attestation des services accomplis (particuliers) pour les faire prendre en compte dans le calcul de mes droits.

Faire ma demande de retraite

4 mois avant ma date de départ souhaitée, je demande :

- ma retraite de base en ligne, par internet (particuliers) ou par courrier, au moyen du formulaire (particuliers) dédié.
- ma retraite complémentaire Ircantec (particuliers), par internet ou par courrier.

Demander le versement de mes plans d'épargne retraite

Si je dispose de plans d'épargne retraite, je demande la délivrance des fonds de mon plan d'épargne retraite populaire (Perp) (particuliers).

Informez, si nécessaire, ma caisse de retraite d'un cumul

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle, salariée ou non, je m'informe sur les conditions de cumul (particuliers) de ma pension avec des revenus d'activités.

Pour en savoir plus

- Site info-retraite.fr - Information pratique - Groupement d'intérêt public Info retraite
- Site de la retraite de la Sécurité sociale - Information pratique - Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
- Site de l'Arrco - Information pratique - Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (ARRCO)

- Site de l'Agirc - Information pratique - Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc)
- Site des retraites des fonctionnaires de l'État - Information pratique - Service des retraites de l'État (SRE) - Ministère chargé des finances
- Site de la CNRACL - Information pratique - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- Site du RAFP - Information pratique - Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP)
- Site de l'Ircantec - Information pratique - Institution de retraite complémentaire - agents non titulaires de l'État et des collectivités (Ircantec)
- Retraite : atelier de prévention - Information pratique - Santé publique France
- Ircantec : la demande de retraite - Information pratique - Institution de retraite complémentaire - agents non titulaires de l'État et des collectivités (Ircantec)

Services et formulaires en ligne

- **Demande de retraite personnelle - régime général de la Sécurité sociale, régime agricole (MSA), régime social des indépendants (RSI), régime des cultes (Cavimac)**
- Formulaire - Cerfa n°10916*08 - N°S 5135g
- **Estimation du montant de la pension de retraite (salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant)**
- Module de calcul
- **Consultation du relevé de situation individuelle**
- Téléservice
- **Régime général de la Sécurité sociale : demande de retraite en ligne**
- Téléservice

- **Demande de pension de retraite d'un fonctionnaire de l'État ou d'un militaire et demande de retraite additionnelle**
- Formulaire - Cerfa n°12230*16
- **Demande de majoration de pension pour enfant - Fonctionnaire d'État, magistrat ou militaire retraité**
- Téléservice - Cerfa n°13581*02
- **Agirc - Arrco : demande de retraite en ligne**
- Téléservice
- **Demande de retraite pour pénibilité**
- Formulaire - Cerfa n°14819*01 - N°S 5130
- **Demande de retraite d'un fonctionnaire de l'État ou d'un magistrat**
- Formulaire - Cerfa n°14903*14



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr